

Pacte d'excellence : le décret qui peut tout changer

ENSEIGNEMENT La gestion des écoles officielles serait confiée à un organisme extérieur

- La scission entre les rôles de pouvoir organisateur et pouvoir régulateur de la Communauté française est en discussion au parlement.
- Le MR détient la clé de ce texte qui peut en activer d'autres.
- Mais aussi détricoter un pan entier du Pacte.

Une condition sine qua non de mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence... Le sujet est tout à la fois très sérieux et très technique. On parle ici de l'indispensable séparation entre les rôles de « régulateur » et « d'opérateur » de la Communauté française. Indispensable... aux yeux de tous les signataires de cet accord fondateur de l'école.

Pour comprendre, il faut se souvenir que la Fédération Wallonie-Bruxelles coiffe, historiquement, une double casquette en matière d'enseignement. Elle est tout à la fois pouvoir organisateur d'environ 320 écoles officielles (les ex-écoles de l'État qui accueillent 14,8 % des élèves) et pouvoir régulateur de l'ensemble des autres écoles (communales, provinciales, libres...). À ce second titre, elle s'assure du suivi

des programmes, distribue les subventions, contrôle la fréquentation... La première casquette

Objectif : terminer le travail parlementaire pour le printemps. Sinon, c'est tout un pan du Pacte qui tombera à l'eau

est l'apanage de Wallonie-Bruxelles enseignement (WBE), la seconde de l'Administration générale de l'enseignement (AGE). Dans les faits cependant, l'ensemble de la matière est aux mains d'une seule entité administrative sous la responsabilité du ou de la ministre de l'Éducation, aujourd'hui de Marie-Martine Schyns (CDH), donc.

Jusqu'à la signature du Pacte, les acteurs de l'école se sont accommodés de cette situation. Mais ledit Pacte comporte désormais un important volet gouvernance qui confère aux écoles l'obligation d'élaborer des « plans de pilotage » réputés devenir des « contrats d'objectifs » au terme

d'une procédure d'évaluation. Ces documents mettent noir sur blanc une série de buts à atteindre : taux de réussite, redoublement, climat dans l'établissement... Qui dit « contrat », dit signature avec l'autorité de contrôle. Pas de souci pour les établissements subventionnés qui pourront officialiser leurs engagements avec des « délégués aux contrats d'objectifs » (repré-

sentant la ministre). Problème majeur par contre pour les écoles du réseau officiel organisées sous l'autorité de la ministre : cela reviendrait à signer un contrat avec elles-mêmes. D'où l'obligation, formalisée dans le Pacte, de séparer juridiquement les entités AGE et WBE. La première resterait sous tutelle du ministère, la seconde deviendrait un OIP (organisme d'intérêt public) géré par des représentants du secteur et du monde politiques.

C'est cet objectif que poursuit Marie-Martine Schyns en cherchant à faire voter un décret scindant l'Administration dont elle a la charge. Le hic dans l'affaire, c'est que la Constitution commande, dans ce cas, d'obtenir deux tiers de votes favorables au parlement. À ce sujet, la majorité PS-CDH a sollicité l'opposition Défi, Écolo et, surtout, MR. Seules les voix libérales permettraient en effet d'obtenir la majorité qualifiée prescrite.

Des négociations sur un texte martyr ont été entamées l'autonne dernier... sans succès. Les trois partis d'opposition ont claqué la porte, dénonçant notamment « l'allure de mastodonte » qu'allait prendre le nouveau pouvoir organisateur. Pas de quoi décourager la majorité qui a décidé de soumettre le projet de texte à la sagacité des parlementaires. Passage en commission ce jeudi, avec une première décision : la création de groupes techniques

pour amender le texte. Alors que le MR se tâte, Écolo et Défi devraient jouer le jeu. Objectif : terminer le travail parlementaire

pour le printemps. Dans le cas contraire c'est tout un pan du Pacte qui tombera à l'eau : d'autres décrets et projets de décrets n'auront en effet de valeur juridique que lorsque cette scission sera d'application. On pense ici à la réforme de l'inspection, à l'engagement de délégués aux contrats d'objectifs (les DCO, qui sont en voie de recrutement), à la réorganisation de la charge des professeurs, à la transformation des plans de pilotage en contrats d'objectifs...

Pour l'heure, pour autant que l'on veuille aboutir, il y a urgence. D'abord, parce que des centaines d'écoles de tous les réseaux sont engagées dans l'élaboration des plans de pilotage. En avril, elles doivent en principe soumettre leur épure aux délégués du nouveau pouvoir régulateur (les DCO). Ensuite, parce qu'on passe aux urnes dans quatre mois et que personne n'a la certitude que ce qui n'est pas voté avant pourra l'être après. Enfin, parce que le Pacte n'est pas un catalogue de mesures indépendantes les unes des autres, c'est un système cohérent, applicable dans son ensemble. Dans le cas contraire, ce sont les « effets retour » tant espérés – sur le plan de la qualité tout autant que sur le plan financier – qui se feront désirer. ■

ERIC BURGRAFF

ENTRETIEN**« Le problème n'est pas le texte »**

La clé de ce complexe réside incontestablement dans la décision que prendra le MR sur ce dossier. Françoise Bertieaux, cheffe de groupe, décode la position de sa formation politique.

L'avis du Conseil d'État sur ce projet vous rassure-t-il ?

Ce que le Conseil d'État demande n'est pas insurmontable : ce sont des ajustements techniques qui ne nous posent pas de problème particulier. Par ailleurs, son avis est de nature à apaiser ceux qui craignent une privatisation du réseau : son caractère public est incontestablement préservé. Les obstacles dans ce dossier sont davantage dans la manière dont la majorité veut le mettre en œuvre que

dans le texte lui-même.

Allez-vous participer aux discussions techniques ?

À ce stade, je ne suis pas mandatée pour le faire. Je vais d'abord faire rapport à mon groupe, nous verrons ensuite. Je sais cependant que certains de nos parlementaires sont très remontés car ils savent que leur vote permettrait l'application automatique d'autres textes sur lesquels nous avons marqué notre désaccord total...

La scission fait pourtant partie de votre programme politique depuis longtemps...

Exact, mais ce n'est pas pour cela que nous devons être d'accord avec ce qui est sur la table : 600 personnes pour gérer ce réseau c'est, je le rappelle, un mastodonte.

E.B.

